



Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe
Conseil permanent

PC.ASRC(26).JOUR
17–18 June 2026

FRENCH
Original: ENGLISH

Présidence : Suisse

CONFÉRENCE ANNUELLE D'EXAMEN DES QUESTIONS DE SÉCURITÉ DE 2026

Séance d'ouverture

1. Date : mercredi 17 juin 2026 (dans la Ratsaal)

Ouverture : 10 h 10

Clôture : 10 h 40

2. Présidence : Ambassadeur R. Nägeli (Suisse)

3. Sujets examinés – Déclarations :

Point 1 de l'ordre du jour : SÉANCE D'OUVERTURE

- a) *Ouverture de la Conférence annuelle d'examen des questions de sécurité de 2026 par S. E. I. Cassis, Président en exercice de l'OSCE, Conseiller fédéral et Chef du Département fédéral suisse des affaires étrangères, Suisse (CIO.GAL/54/26)*
- b) *Observations liminaires*
 - F. H. Sinirlioglu, Secrétaire général de l'OSCE (SEC.GAL/75/26)
 - A. Sybiha, Ministre ukrainien des affaires étrangères (PC.DEL/619/26)

4. Prochaine séance :

Mercredi 17 juin 2026 à 11 h 45, dans la Ratsaal

Séance spéciale

1. Date : mercredi 17 juin 2026 (dans la Ratsaal)

Ouverture : 10 h 45
Suspension : 12 h 05
Reprise : 15 h 05
Suspension : 17 h 10
Reprise : 11 h 05 (jeudi 18 juin 2026)
Clôture : 12 h 15

2. Présidence : Ambassadeur R. Nägeli (Suisse) (modérateur)
N. Plattner (Suisse) (modérateur)

3. Sujets examinés – Déclarations :

Point 2 de l'ordre du jour : SITUATION EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ DANS
L'ESPACE DE L'OSCE

Interventions : Arménie (PC.DEL/623/26), Bélarus (PC.DEL/598/26 OSCE+)
(PC.DEL/626/26 OSCE+), Géorgie (PC.DEL/628/26 OSCE+), Finlande
(PC.DEL/612/26 OSCE+), Fédération de Russie (PC.DEL/600/26), Italie
(PC.DEL/616/26 OSCE+), États-Unis d'Amérique (PC.DEL/602/26), France
(PC.DEL/599/26 OSCE+), Royaume-Uni (PC.DEL/601/26 OSCE+), Irlande
(PC.DEL/614/26 OSCE+), Allemagne (PC.DEL/606/26 OSCE+), Bulgarie
(PC.DEL/611/26 OSCE+), Tchéquie (PC.DEL/609/26 OSCE+), Autriche,
Chypre-Union européenne, Chypre, Portugal (PC.DEL/644/26 OSCE+), Pays-Bas
(PC.DEL/620/26 OSCE+), Grèce (PC.DEL/627/26 OSCE+), Suède (PC.DEL/617/26
OSCE+), Azerbaïdjan (PC.DEL/625/26 OSCE+), Belgique (PC.DEL/630/26
OSCE+), Monténégro (PC.DEL/642/26 OSCE+), Pologne (PC.DEL/604/26 OSCE+),
Albanie (PC.DEL/603/26 OSCE+), Ukraine, Roumanie, Türkiye (PC.DEL/635/26
OSCE+), Malte (PC.DEL/621/26 OSCE+), Canada (PC.DEL/605/26 OSCE+),
Macédoine du Nord (PC.DEL/622/26 OSCE+), Danemark (PC.DEL/607/26 OSCE+),
Moldova, Estonie (PC.DEL/632/26 OSCE+), Bosnie-Herzégovine, Norvège
(PC.DEL/634/26), Lettonie (PC.DEL/631/26 OSCE+), Lituanie, Espagne
(PC.DEL/618/26 OSCE+), Hongrie (PC.DEL/615/26 OSCE+), Estonie (également au
nom du Danemark, de la Finlande, de l'Islande, de la Lettonie, de la Lituanie, de la
Norvège et de la Suède) (PC.DEL/633/26 OSCE+), Afghanistan (partenaire pour la
coopération) (PC.DEL/613/26 OSCE+), Japon (partenaire pour la coopération)
(PC.DEL/624/26 OSCE+), Serbie (annexe)

4. Prochaine séance :

Jeudi 18 juin 2026 à 12 h 30, dans la Ratsaal

Séance de clôture

1. Date : jeudi 18 juin 2026 (dans la Ratsaal)

Ouverture : 12 h 35

Clôture : 12 h 45

2. Présidence : Ambassadeur R. Nägeli (Suisse)

3. Sujets examinés – Déclarations :

Point 3 de l'ordre du jour : SÉANCE DE CLÔTURE

Point de vue de la Présidence

La Présidence a présenté une première analyse des résultats de la Conférence.

La Présidence a prononcé la clôture officielle de la Conférence.

4. Prochaine conférence :

Dates communiquées en 2027

Présidence : à déterminer



Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe
Conseil permanent

PC.ASRC(26).JOUR
17–18 June 2026
Annex

FRENCH
Original: ENGLISH

Deuxième jour de la Conférence annuelle d'examen des questions de sécurité de 2026
Journal CP.ASRC(26), Point 2 de l'ordre du jour

DÉCLARATION DE LA DÉLÉGATION SERBE

Monsieur le Président,

Étant donné que mon pays a été mentionné, la délégation de la République de Serbie tient à rappeler que toute référence au Kosovo-Metohija dans les travaux de l'OSCE doit respecter pleinement la neutralité de son statut et rester strictement conforme à la résolution 1244 du Conseil de sécurité de l'ONU.

Pour la Serbie, le Kosovo-Metohija est une province autonome ; nous ne pouvons donc accepter aucune formulation qui porterait préjudice à son statut ou s'écarterait du cadre international convenu.

Nous soulignons que la terminologie employée à la Conférence doit garantir la neutralité de son statut et respecter pleinement la souveraineté et l'intégrité territoriale de la République de Serbie.

Je demande que la présente déclaration soit jointe au journal de la Conférence.